

**DECLARATION DE CABINDA
RELATIVE AUX
AIRES PROTEGÉES TRANSFRONTALIERES
DU MAYOMBE ET LEURS PERIPHERIES**

Les Ministres en charge de l'Environnement et des Forêts de la République de l'Angola, de la République du Congo et de la République Démocratique du Congo, réunis à Cabinda, République d'Angola, le 24 JUILLET 2009;

Considérant la grande pression anthropique exercée sur la forêt du Mayombe à cause d'exploitation excessive de ses ressources naturelles;

Conscients de la nécessité de conserver les ressources partagées de l'espace géographique du Mayombe au bénéfice des populations de la région en particulier, le droit légitime des communautés locales de Mayombe;

Considérant que la Forêt de Mayombe constitue un habitat d'espèces menacées d'extinction en particulier les grands singes comme les Gorilles et les Chimpanzés;

Conscients de l'important rôle de la forêt de Mayombe sur l'environnement dans l'atténuation des effets négatifs des changements climatiques;

Reconnaissant que la forêt de Mayombe peut contribuer à la réduction de la pauvreté des communautés locales à travers l'utilisation durable de ses ressources naturelles;

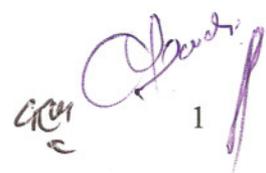
Tenant compte de l'esprit de coopération existant entre les Etats Parties à l'initiative des aires protégées transfrontalières de Mayombe;

Convaincus qu'un partenariat régional et une action collective peuvent contribuer pour inverser le déclin des espèces et des ses habitats;

Reconnaissant qu'il sera plus facile d'obtenir des financements additionnels de la part des Etats donateurs et des institutions internationales sur les projets de conservation de la forêt de Mayombe;

Convaincus qu'il est nécessaire de prendre des mesures appropriées en vue d'une gestion commune des aires protégées transfrontalières du Mayombe et leurs périphéries;

- 1- **Affirment** leur engagement à la création des aires protégées transfrontalières du Mayombe;
- 2- **Soulignent** la nécessité de stimuler et d'intensifier la coopération entre les Etats signataires de Memorandum de Coopération relative à la création des Aires Protégées Transfrontalières du Mayombe pour assurer sa mise en œuvre au sein du Bassin du Congo;


1

- 3- **Soulignent également** le rôle essentiel des mesures nationales et internationales appropriées et à participer aux initiatives locales liées à la création des aires protégées Transfrontalières du Mayombe;
- 4- **Souhaitent** que les partenaires soutiennent et assistent les Etats dans leurs efforts pour la concrétisation des objectifs visés;
- 5- **Invitent** toutes les institutions internationales compétentes ainsi que les organismes d'appui au développement à considérer comme prioritaires l'élaboration et l'application des pratiques qui visent à promouvoir l'adoption de modes de vie écologiquement durables par les populations locales et autochtones;
- 6- **Remercient** les partenaires, à savoir la Norvège, l'UNEP et l'IUCN pour leur support technique et financier, en vue de la concrétisation des objectifs visés ;
- 7- **Expriment** leur gratitude à Son Excellence José Eduardo dos Santos Président de la République d'Angola, et au Gouvernement pour avoir, avec générosité, accueilli et organise la présente réunion.

Fait à Cabinda, le 24 JUILLET 2009

Pour la République d'Angola,



Le Ministre de l'Environnement.

Pour la République du Congo,



Le Ministre de l'Économie Forestière

Pour la République Démocratique du Congo,



Le Ministre de l'Environnement,
Conservation de la Nature et
Tourisme.